

La Ruche



Kunheim accueil périscolaire
accueil de loisirs

PROJET PÉDAGOGIQUE
2026-2027

THÈME

Prendre Soin



PRENDRE SOIN
des générations



PRENDRE SOIN
de la nature



PRENDRE SOIN
de soi
Sport, bien-être
et alimentation



PRENDRE SOIN
des animaux



PROJETS
familles



PRENDRE SOIN
de notre
village



CRÉER DU LIEN
avec les associations
de Kunheim

À LA MANIÈRE DES ABEILLES :
coopérer, protéger, partager !

ENSEMBLE, CULTIVONS LE BIEN-ÊTRE,
LE LIEN ET LA SOLIDARITÉ.

« **Prendre soin** », une valeur essentielle qui accompagne les enfants dans leur développement personnel, leur vie en collectivité et leur engagement en tant que citoyens.

Prendre soin, c'est apprendre à être attentif à soi, aux autres et à son environnement.

Ce fil conducteur permettra de proposer des projets adaptés à chaque tranche d'âge, favorisant l'épanouissement, la coopération et la découverte.

Au travers de nos actions, les enfants seront invités à :

- **prendre soin des générations**, en développant les échanges intergénérationnels et le respect des aînés et des tout-petits ;
- **prendre soin de la nature**, en découvrant et en préservant la biodiversité locale ;
- **prendre soin de notre village**, en participant à des projets citoyens qui valorisent le patrimoine et la vie locale ;
- **prendre soin des animaux**, en sensibilisant les enfants au respect du vivant et au bien-être animal.

Ce projet s'appuiera également sur les richesses du territoire en renforçant les partenariats avec les **associations de Kunheim**, afin de créer du lien, de favoriser les rencontres et d'ouvrir les enfants à la diversité des engagements associatifs.

Parce que prendre soin commence aussi par soi-même, nous développerons des actions autour de la santé, du bien-être et de l'équilibre de vie.

Les activités sportives, la découverte d'une alimentation variée et équilibrée, ainsi que des temps favorisant l'écoute de soi, contribueront à sensibiliser les enfants aux habitudes favorables à leur santé.

Enfin, ce projet accordera une place importante aux **familles**, en proposant des temps de partage, des animations participatives et des projets communs qui renforceront les liens entre les enfants, leurs parents, les équipes d'animation et les habitants de la commune.

À travers cette thématique fédératrice, notre ambition est de permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement bienveillant, de développer son autonomie, son sens des responsabilités et son envie d'agir positivement pour lui-même, pour les autres et pour le monde qui l'entoure.

Ensemble, faisons de « **Prendre soin** » une valeur vécue au quotidien, au sein de notre périscolaire « La Ruche » et de notre village.



Sommaire

I	Descriptif de la structure	page 4
	1- Les horaires de « La Ruche » 2- Les modalités d'inscriptions	
II	Buts pédagogiques de nos journées périscolaires	page 6
	1- Objectifs de la pause méridienne 2- Objectifs des soirées à La Ruche	
III	Organisation au quotidien au sein de « La Ruche »	page 7
	1- La journée type 2- Le temps du repas a- Livraison des repas et menus b- Consignes d'hygiène et préparation alimentaire c- La pause méridienne des 3-5 ans d- La pause méridienne des 6-12 ans 3- Les soirées à La Ruche, organisation et thème de l'année a- Objectif général « Prendre soin » b- Objectifs opérationnels sur le thème c- Comment nous organisons-nous au quotidien pour proposer les activités aux enfants ? d- Avant les animations du soir : place au goûter !	
IV	Fonctionnement de l'équipe technique et pédagogique	page 19
	1- Prendre soin de nos locaux 2- L'Equipe Pédagogique a- Répartition des rôles b- Communication, organisation et règles de fonctionnement de l'équipe en ACM c- Formation des animateurs d- Règlement interne de l'équipe d'encadrement	
V	Organisation de la vie quotidienne des enfants accueillis	page 27
	1- Règles de vie à « La Ruche » 2- Suivi des enfants : affectif, hygiène et cognitif 3- Suivi sanitaire	
VI	Aménagement de l'espace Les locaux et son environnement	page 35
VII	Sécurité	page 36
	1- Déplacements et sorties 2- Réactivité en cas de problème ou d'accidents	
VIII	Communication	page 38
	1- Information et diffusion 2- Organisation des activités et projets	



L'ALSH occupe une place de plus en plus importante dans les loisirs de proximité des enfants.

Il revient aux animateurs, à l'ensemble du personnel qui y travaille d'aménager, de créer, d'animer un lieu propice aux découvertes, aux rencontres, afin que l'enfant puisse y construire sa personnalité, vivre en société, confronter ses idées, partager une vie de groupe tout en étant en sécurité et en évoluant à son propre rythme.

Le service périscolaire est impliqué dans le Projet Educatif Territorial.



L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur le territoire, sur le temps scolaire et hors temps scolaire.

L'objectif recherché était de donner un meilleur sens au rythme de l'enfant.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde en effet la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Il est important d'assurer cohérence et continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- les temps familiaux,
- les temps scolaires
- les temps périscolaires

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet, à la fois en termes d'objectifs à atteindre, de contenu des actions à mettre en place ou d'organisation des activités.

Le service périscolaire **La Ruche** fait aussi partie de la **Convention Territoriale Globale (CTG)** mise en place par la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La CTG est un dispositif qui vise à améliorer les services proposés aux habitants, notamment aux familles. Elle permet de coordonner les actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'accès aux services.

Grâce à cette convention, les partenaires travaillent ensemble pour répondre aux besoins des familles du territoire.

Pour le périscolaire La Ruche, cela signifie un soutien dans le développement de projets éducatifs et d'animations de qualité.

La CTG favorise également la coopération entre les différents acteurs locaux.

Son objectif est de garantir un accueil adapté, accessible et de qualité pour les enfants et leurs familles. Elle contribue ainsi au bien-être des habitants et au dynamisme du territoire.

I Descriptif de la structure

- Nature de l'accueil : « La Ruche » est un accueil périscolaire communal
- Dates d'ouverture de « La Ruche » en périscolaire : Du 01 septembre 2026 au 02 juillet 2027
- Lieu d'accueil : Accueil Enfance Kunheim, 20, rue Albert SCHWEITZER 68320 KUNHEIM
- Organisateur : Commune de KUNHEIM, Mairie de Kunheim 56A, rue Principale 68320 KUNHEIM
- Numéro d'agrément SDJES : n° 0680101AP000126

1- Les horaires de « La Ruche »

En période scolaire, le service périscolaire « La Ruche » accueille les enfants de 3 ans à 11 ans inscrits dans les écoles de Kunheim, en dehors des heures scolaires.

Son fonctionnement est sous la responsabilité de Sophie EDEL adjointe déléguée par le Maire de la commune.

Les heures d'ouverture sont liées aux heures des écoles de Kunheim :

École élémentaire ⌚ 8 h 05 – 11 h 35
⌚ 13 h 35 – 16 h 05

École maternelle ⌚ 8 h 00 – 11 h 30
⌚ 13 h 30 – 16 h 00

Pour répondre à la garde des enfants et leur proposer des animations hors temps scolaire, nos heures d'ouvertures sont :

De 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

De **7h50** à 18h30 le mercredi

Il est demandé aux parents de venir vers 18h20 pour chercher les enfants afin que tous les enfants aient quittés le service à 18h30. Le protocole d'accueil mis en place est en annexe.

Les heures d'ouverture en période de vacances scolaire sont : De **7h50** à 18h00

L'ALSH des vacances se déroule 5 fois dans l'année :

🍂 **Vacances d'automne** : la première semaine des vacances.

❄️ **Vacances d'hiver** : la première semaine des vacances.

🌸 **Vacances de printemps** : la première semaine des vacances.

☀️ **Vacances d'été** : 📅 **Juillet** : les trois premières semaines des vacances.

📅 **Août** : la troisième semaine précédant la rentrée des classes.

2- Les modalités d'inscriptions

L'inscription au sein du service périscolaire « La Ruche » se fait via le portail famille Bel'Ami.

Qu'est ce que le Portail famille Bel'Ami ? C'est un site internet réservé aux familles utilisatrices du Service Périscolaire La Ruche de la Commune de Kunheim.

Elles bénéficient d'un compte personnalisé sécurisé sur lequel elles peuvent :

→ Gérer les informations de leur compte (coordonnées, pièces justificatives...)

→ S'inscrire et réserver aux différentes activités : Accueil Périscolaire, Mercredis Educatifs et Accueils de Loisirs (Centres Aérés).

Toutes les inscriptions liées à l'Accueil de Loisirs, à l'Accueil Périscolaire, et au Mercredi Educatif se font **obligatoirement** par l'intermédiaire du Portail Familles.

Pourquoi le portail famille Bel'Ami ?

Les parents sont de plus en plus demandeurs de démarches administratives dématérialisées.

Ce portail s'inscrit dans une logique de modernisation des services et vise à offrir plus d'autonomie aux familles en facilitant leur quotidien.

Les démarches administratives peuvent être réalisées de chez soi, 24h/24, 7j/7.

Comment utiliser le Portail Famille Bel Ami ?

→ Les familles dont les enfants sont déjà inscrits au Service Périscolaire « La Ruche », ont reçu un mail comprenant leur identifiant et leur mot de passe

→ Pour les nouvelles familles, il vous suffit de faire une demande d'ouverture de compte via le site de la commune de Kunheim.

Toutes les informations figurant sur le portail famille Bel'Ami doivent s'avérer exactes.

Les responsables des enfants s'engagent à corriger les fiches de renseignements **en cas de changements** (adresse, téléphone, lieu de travail...),

En plus de l'inscription sur le portail, la directrice demandera à chaque famille de **remplir et signer la fiche sanitaire de liaison** pour l'année à venir.

Dans le cadre d'une première inscription, et afin d'établir un premier contact, un entretien avec la responsable et en présence de l'enfant sera mis en place.

L'évaluation du nombre des enfants présents de semaine en semaine se fait au jour le jour.

Toutes les règles d'inscription sont stipulées dans **le règlement intérieur du service périscolaire** « La Ruche »

II Buts pédagogiques de nos journées périscolaires

Le service périscolaire de la Ruche est, outre un lieu de garde, un lieu d'épanouissement où l'enfant doit trouver petit à petit, son autonomie et sa place dans le groupe, faire des petits pas vers la socialisation, apprendre à respecter l'autre et les règles imposées par la collectivité.

A « La Ruche » l'accent est mis sur le bien-être de l'enfant.

1- Objectifs pédagogiques de la pause méridienne

- Offrir aux enfants un trajet vers l'école agréable, ponctué d'activités simples et sécurisées.
- Respecter le rythme de chaque enfant tout au long de la pause méridienne.
- Favoriser l'autonomie des enfants, en fonction de leur âge et de leurs capacités, notamment en matière d'hygiène.
- Laisser à chaque enfant le choix de ses activités avant et après le repas.
- Accueillir les enfants dans un réfectoire agréable, avec des tables soignées et conviviales.
- Instaurer une ambiance sereine en alternant des temps calmes et des temps plus dynamiques.
- Proposer une alimentation variée et de qualité afin de développer le goût et la curiosité alimentaire.
- Encourager les enfants à découvrir et goûter les différents plats, sans jamais les contraindre à manger.
- Veiller à ce que chaque enfant prenne un repas suffisant avant le retour en classe.
- Encourager la participation des enfants au service du repas et à la vie collective afin de développer l'entraide et la convivialité.
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement en les initiant au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2- Objectifs pédagogiques des soirées à « La Ruche »

- Accompagner le développement de chaque enfant à travers des activités variées : culturelles, sportives, créatives et intellectuelles.
- Permettre à chacun de découvrir de nouvelles activités (jeux, sports, arts plastiques, musique, informatique, bricolage, mécanique, etc.) tout en respectant ses envies et ses centres d'intérêt.
- Favoriser l'épanouissement de chaque enfant et son intégration au sein du groupe.
- Développer l'esprit d'équipe, la coopération et l'apprentissage de la vie en collectivité à travers des projets d'animation.
- Rendre l'enfant acteur de son après-midi en lui permettant de participer aux choix
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, à l'écologie et au développement durable en encourageant les éco-gestes du quotidien.
- Proposer un goûter équilibré et de qualité, favorisant la découverte de nouvelles saveurs.
- Faire du temps du goûter un moment convivial en alternant des temps calmes et des temps d'échanges.

III Organisation au quotidien de La Ruche



1- Journée type de l'enfant

Le quotidien est important pour les enfants qui viennent dans notre service, nous donnons un rythme à leur temps périscolaire. Voici une journée type du **lundi, mardi, jeudi ou vendredi**.

Horaires	Enfants de l'école maternelle	Horaires	Enfants de l'école élémentaire
11h30-11h45	Les animateurs cherchent les enfants aux écoles	11h35-11h45	Les animateurs cherchent les enfants aux écoles Inscription des enfants dans les 3 services de repas.
11h45-12h00	Arrivée à « La Ruche » Les enfants du service 1 se préparent à aller manger. Les enfants du service 2 sont en animation	11h45-12h00	Service repas n°1 à « La Ruche » 11h50-12h30 Départ aux activités des services repas n°2 et n°3
12h00-12h40	Les enfants du 1 mangent et discutent avec les animateurs Les enfants du 2 jouent avec 1 animateur	12h00-12h30	Fin du repas n°1 dans le réfectoire Arrivée du service repas n°2 Le service n°3 est toujours en activités.
12h40-13h20	Les enfants du service 2 mangent et discutent avec les animateurs Les enfants du service 1 jouent avec 1 animateur.	12h30-13h10	Les enfants du service n°1 sont en activités digestives Le service repas n°2 se termine à 13h10 environ et vers 12h45 le service n°3 arrive au réfectoire.
13h12-13h22	Les animateurs accompagnent les enfants à l'école dès 13h12 pour le service 1 Les animateurs accompagnent les enfants à l'école dès 13h22 pour le service 2	13h10 - 13h35	Tous les services terminent leurs repas ou leurs animations pour aller à l'école...le service de repas n°3 prend son temps et sort en dernier du bâtiment pour aller à l'école.
13h25 -13h30	Les enfants de petite section vont à la sieste. Les moyens / grands jouent dans la cour.	13h25 - 13h35	Les animateurs accompagnent leur groupe d'enfants à l'école.
13h30 -16h00	ECOLE	13h35 - 16h05	ECOLE
16h20 -16h50	Goûter des enfants de « La Ruche »	16h20 - 16h50	Goûter des enfants de « La Ruche »
16h50 -18h20	Animations	16h50 - 18h20	Animations

2- Le temps du repas

Le service de restauration est assuré par POMME et CHOU situé à MARCKOLSHEIM.



<https://www.pomme-et-chou.fr>

C'est un « **Traiteur gourmand et responsable en restauration scolaire** »

Chez Pomme & Chou, ce que l'on préfère, ce sont les **sourires des enfants** quand ils dégustent nos **bons petits plats entièrement faits maison** à partir de **produits frais et locaux** ! »

Produits frais

Saisonnalité respectée

Fait maison

Aucun produit industriel ou semi-industriel, aucun produit à base de viande ou poisson reconstitué

Local

Excepté ce qui ne pousse pas chez nous

Recettes équilibrées

Des menus élaborés par une diététicienne dans le respect des recommandations du GEMRCN

Afin de préserver les ressources naturelles de notre belle planète, ils ont fait le choix de nous inscrire dans une démarche forte de **développement durable**, en prenant les engagements suivants :



Une Cuisine responsable

Sélection en circuit court de produits frais et de saison, cuisinés le jour même.



Une Agriculture biologique

Certains produits toujours bio : pain, pâtes, riz, œufs, lait, semoule



Une Energie verte

Revalorisation des déchets de la cuisine par méthanisation et production d'eau chaude par récupération de chaleur.



Du Zéro déchet

Conditionnement pensé pour réduire le gaspillage alimentaire.



De l'Electromobilité

Flotte de camionnettes de livraison 50% électrique



Des Emballages durables

Livraison dans un conditionnement ne générant pas de déchet.

Le repas est livré en liaison chaude tous les jours du lundi au vendredi au rez de chaussée du bâtiment AEK de KUNHEIM.

Les animateurs se réfèrent à un protocole de mise en place de la table.

C'est un tutoriel pour que la manière de faire soit similaire au sein de l'équipe.

Pour l'enfant, le repas revêt une importance toute particulière : temps fort de la journée, **il est propice aux discussions et aux échanges** avec l'adulte et les autres enfants.

Moment de plaisir et de socialisation, il est également prétexte à la **découverte de nouveaux aliments** et à l'**apprentissage** :

Nous apprenons à nous servir, à servir les autres, à proportionner sa part, à prendre notre temps, à manger proprement, à ne pas gaspiller, à débarrasser, à nettoyer sa table; nous prenons

conscience de l'intérêt de manger équilibré, et nous prêtons attention aux différents régimes alimentaires.

Le repas peut être festif et animé (anniversaire, décoration, thématique), à condition de ne pas confondre ambiance et bruits.

Il se déroule quoiqu'il en soit dans une atmosphère calme, conviviale et chaleureuse.



a- Livraison des repas et menus

Les repas des enfants sont livrés par le traiteur « Pomme et Chou », en liaison chaude.

En liaison chaude, les plats sont préparés en cuisine centrale et consommés dans les deux heures. De la cuisson à la consommation, pour éviter la prolifération des germes, la température des mets ne doit jamais être inférieure à 63 °C.

Le service périscolaire « La Ruche » fait partie des restaurants satellites à desservir pour le traiteur.

Dès la fin de la cuisson, les mets cuisinés sont conditionnés, soit en portions individuelles, soit en plats collectifs, puis disposés en containers isothermes. Un maintien à une température supérieure à 65 °C est obligatoire pendant toute la durée du stockage et du transport. A La Ruche, le maintien à 65 °C est assuré par un « thermoport » de maintien en température. A l'heure voulue, les mets sont distribués.

Pour chaque service il y a un « thermoport ». Les bacs sont numérotés par service.

b- Consignes d'hygiène et règles de préparation alimentaire

Au moment du repas, tout doit être mis en place pour éviter une **TIAC** (Toxi-Infection Alimentaire Collective).

La cuisine et ses annexes (réserve, vestiaires, sanitaires, local poubelles...) sont conçues sur les principes de la marche en avant et de la séparation « secteur propre » et « secteur sale ». Ces locaux sont correctement ventilés.

Pour un entretien facile, l'ensemble des matériaux et du matériel sont lisse et lessivable. Des dispositifs permettant de se laver les mains dans de bonnes conditions d'hygiène sont mis en place. Les lave-mains (à commande non manuelle) sont en permanence équipés de savon liquide et d'essuie-mains à usage unique.

Les appareils de conservation au froid ont une capacité suffisante pour le stockage (entre 0 et 3°C ou à -18°C pour les surgelés).

Un équipement pour maintenir les plats au chaud (+ 63°C minimum) est prévu dans chaque réfectoire.

Toutes les préparations effectuées sur place sont le plus près possible du moment du service.

Le maintien des produits à température adaptée jusqu'à leur consommation est impératif.
Les plats destinés à être servis froids sont entreposés à une température maximale de +3°C.

Les animateurs qui servent les repas vérifient et notent les points suivants :

- ♣ les températures des produits,
- ♣ l'intégrité des emballages et des conditionnements (les boîtes de conserve ne doivent pas avoir subi de choc ou de déformation),
- ♣ l'étiquetage et les dates limites de consommation,
- ♣ la conformité de l'établissement de provenance : marque d'identification sur le produit ou autorisation de la DDCSPP pour l'approvisionnement de collectivités d'enfants

Les marchandises aussitôt reçues sont entreposées selon les mentions portées sur l'étiquetage.

Les plats chauds sont à maintenir à + 63°C minimum.

Un prélèvement de chaque préparation servie (100 g environ) est conservé J+5 jours au réfrigérateur, à +3°C maximum pour pouvoir être analysé en cas de suspicion de T.I.A.C.

La directrice s'assure que l'ensemble du personnel a suivi une formation relative à l'hygiène alimentaire.

Les personnes intervenant en cuisine doivent avoir une tenue adaptée et réservée à cet usage (vêtement propre, chaussures spécifiques, coiffe englobant l'ensemble de la chevelure).

Les menus seront affichés dans chaque réfectoire, sur les panneaux d'affichages de « La Ruche » et des deux écoles. POMME et CHOU envoie aux structures les documents 10 jours avant le mois suivant par courriel les menus.

Ils sont également diffusés aux familles par ce biais.

Le déjeuner est un repas important pour BIEN GRANDIR, les nutritionnistes du traiteur s'appliquent à offrir les besoins énergétiques journaliers aux enfants.

c- La pause méridienne des 3 – 5 ans

Les enfants sont cherchés à l'école maternelle à 11h30, à pieds.

Les enfants de l'école maternelle mangent en 2 services de 11h50 à 12h35 environ et de 12h35 à 13h15, dans un réfectoire situé au 1^{er} étage.

Lorsqu'un groupe mange le 2^{ème} est en animation. Et vice versa.

Afin d'encadrer au mieux le temps du repas des plus petits, les animateurs ne mangent pas avec les enfants.

Les animateurs sont attentifs aux besoins de l'enfant de 3-5 ans et ils l'accompagnent à la prise du repas.



Comment se passe le repas tous ensemble ?

La salle de restauration est préparée **entièrement** le matin par l'équipe d'animation, les mardis, jeudis et vendredis.

La salle de restauration est préparée avec les enfants le lundi et le mercredi, tous les couverts sont prêts et les enfants s'installent avec leur assiette, leur verre, leur fourchette, leur serviette...

En PEDT, le taux d'encadrement sur les trajets : 1 animateur pour 14 enfants de 3 à 6 ans.

Les animateurs du premier service portent un gilet jaune et se positionnent à l'avant et à l'arrière du rang.

Une ATSEM de l'école maternelle sera présente dans tous les trajets.

Service 1 des maternelles : Les enfants mangent avant l'animation.

Service 1 = les petites sections qui dorment + quelques enfants de moyenne section.

Service 2 des maternelles : Les enfants mangent après l'animation.

Service 2 des maternelles = les moyens et les grands.

En arrivant dans La Ruche, les enfants doivent se déshabiller, accrocher leur veste, trouver leur casier à chausson marqué par leur image personnelle, mettre les chaussons.

Chaque enfant a un dessin/pictogramme qui le représente dans ses actions de la journée.

(crochet pour la veste, casier chausson)

Les rituels seront primordiaux cette année pour favoriser l'autonomie des plus jeunes.

Lors de ces temps les enfants développent leur autonomie et leur dextérité.

Se vêtir ou se dévêtir est facile pour l'adulte, mais pour le jeune de trois ans, cette tâche est très complexe.

L'acquisition de cette habileté demande beaucoup d'efforts et de répétitions.

Le travail d'équipe s'impose :

- Un animateur est désigné au service des plats pour les 2 services.
- Un animateur est désigné « animateur » et propose une activité courte pour les enfants qui ne sont pas en temps de repas.
- Un animateur est désigné « en renfort » car il aide les 2 autres animateurs selon les cas.

A l'arrivée à La Ruche, à 11h45, le rôle de l'animateur est d'aider si besoin les enfants à se déshabiller et mettre les chaussons.

Pendant l'habillage et déshabillage, les animateurs restent près des enfants pour leur venir en aide. Cependant, il les laisse s'habiller seuls dans le but de développer leur autonomie. Cette routine doit être considérée comme une activité et non comme une corvée, car les enfants y font plusieurs apprentissages.

Certains s'habillent et se déshabillent plus rapidement, alors que d'autres prennent plus de temps.
Attention : Lorsqu'il pleut ou neige, les chaussures des enfants sont laissées dans le SAS d'entrée de l'AEK.

L'animateur doit être vigilant pour le passage aux toilettes et le lavage des mains.
Les enfants sauront également repérer le pictogramme de la **Zone Calme** dans la quelle on peut parler très doucement mais où l'on ne peut pas crier et où il faut marcher et ne pas courir !



L'animateur, en tenue de service, pour distribuer les repas se trouve dans le réfectoire.
Il prépare et accueille les enfants pour s'installer à leurs places.
Les enfants choisissent où ils veulent manger

Pour le lundi et le mercredi l'animateur aidera les enfants à installer leurs couverts.
L'animateur peut les aider ou ils s'aident entre eux.

Il ne faut jamais laisser les petits sans surveillance dans la cour, dans le couloir et dans les sanitaires. Le travail d'équipe est capital.

En fin de repas, pour favoriser l'habillage, Il ne faut surtout pas les presser ni les stresser.
Cette tâche devrait s'accomplir en respectant les limites du développement de chacun.
Ne pas trop exiger des plus jeunes, car ils franchissent un grand pas vers l'autonomie.

Vers 13h15-13h20, les enfants partent tranquillement vers l'école maternelle. En 2 groupes c'est mieux et en un seul groupe, si ils sont peu nombreux.

Une ATSEM attend les enfants pour les accompagner, une animatrice peut alors rester sur place pour ranger le réfectoire du haut.

d- La pause méridienne des 6-11 ans

Les enfants de 6-11 ans de l'école Jules Verne mangent en 2 ou 3 groupes de 11h50 à 13h25.

Les 2 ou 3 animateurs de « La Ruche » en service (avec un gilet jaune) avec les 6-11 ans sont présents sous le préau de l'école élémentaire 2 minutes avant la sonnerie de sortie des élèves, à 11h35.

- Un animateur prend la liste des enfants inscrits et les note quand les enfants viennent dire « Bonjour », puis
- Les enfants vont choisir l'activité proposée.

Il y a 3 activités possibles et temps de repas possible : 1 animateur pour 18 enfants maximum !

Les activités proposées seront calmes, libres ou toniques...

3 lieux, 3 ambiances : Au choix, selon les places disponibles.

Quand tous les enfants sont présents, les activités de la pause méridienne sont réparties par groupe. Les groupes mangent de manière échelonnée.

Les enfants ont la possibilité d'aller à la salle des sports à tour de rôle., et dans toutes les salles disponibles dans le bâtiment AEK.

Les aires de jeux extérieures ne manquent pas non plus.

L'entrée des enfants de l'école élémentaire à « La Ruche » se fait par le portail en bois extérieur du bâtiment AEK. Cela évite les croisements des petits et des grands.

Chaque animateur est responsable de son groupe d'enfant, de son rythme.

A chaque entrée dans le bâtiment de La Ruche, les animateurs s'engagent à faire passer son groupe aux toilettes et de leur faire se laver les mains au sein de « La Ruche » en respectant les consignes de la « **Zone Calme** » dans laquelle ils se trouveront.

Le placement à table est libre. Les lundis et les mercredis, se sont les enfants qui installent leurs couverts.

Chaque table s'organise pendant le repas pour qu'un seul enfant se lève lors du temps du débarrassage des assiettes, ou pour chercher de l'eau...

Le service des plats commence dès que tous les enfants sont installés aux tables et assis.

Les animateurs servent les repas munis de charlottes et tabliers.
Parfois les buffets et le libre-service peuvent être préparés en amont par les équipes.

Durant le repas, les enfants peuvent chercher de l'eau, aller se servir, débarrasser...des petites tâches pour favoriser l'autonomie.

De la musique, une chanson, un jeu...des animations simples et rapides peuvent être proposées spontanément par les animateurs.

Un peu de calme est conseillé lors de la pause méridienne (cf annexe du PP)

Pendant chaque service, la vaisselle sale est entreposée dans des bacs prévus à cet effet au fur et à mesure du repas.

Les bacs sont posés près des lavabos à hauteur des enfants pour que tous les âges y accèdent.
Cependant les règles de débarassages seront plus strictes.

Chaque animateur s'engage à ramener son groupe à l'école entre 13h30 et 13h35 au plus tard.



3- Les soirées à « La Ruche », organisation et thème de l'année

Les soirées à « La Ruche » débutent à :

16h00 pour les 3-5 ans (école maternelle) et à 16h05 pour les 6-11 ans (école élémentaire)

Les soirs, 2 ou 3 animateurs encadrent les enfants, 14 enfants max. de 3-5 ans par animateur et 18 enfants max. de 6-11 ans par animateur.

Les animateurs partent chercher les enfants aux écoles et se présentent toujours 2 minutes avant la fin de l'école.

Les activités devront être en accord avec le thème :

« Prendre soin »

« LA RUCHE » souhaite permettre à chaque enfant de bien grandir et d'être un bon jeune citoyen qui se préoccupe de lui, des autres et de l'endroit où il vit.

Les animateurs vont essayer de prendre en compte le savoir, le savoir- être et le savoir- faire pour permettre à chaque enfant de découvrir qui il est, de faire des choses pour lui et avec les autres.

Les animations proposées sont riches de leurs diversités afin que chaque enfant y trouve son compte.

Le thème « **Prendre soin** » en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) vise à sensibiliser les enfants à l'importance du bien-être, du respect et de la solidarité.

Il invite chacun à prendre soin de soi, des autres et de son environnement à travers des activités adaptées et ludiques.

Ce projet favorise le développement de l'autonomie, de l'empathie et du vivre-ensemble.

Il encourage également l'adoption de gestes responsables au quotidien.

Enfin, il permet aux enfants de devenir des acteurs bienveillants et citoyens dans leur vie de tous les jours.

a- Objectif général

Sensibiliser les enfants à l'importance de prendre soin de soi, des autres et de son environnement afin de développer le bien-être, le respect et la citoyenneté.

b- Objectifs opérationnels

Prendre soin des générations

- Favoriser les rencontres et les échanges entre les enfants et les aînés à travers des projets intergénérationnels.
- Sensibiliser les enfants au respect des différentes générations en valorisant le partage d'expériences et de savoir-faire.
- Développer la solidarité et l'entraide entre les âges par des actions communes (jeux, ateliers, créations, rencontres).

Prendre soin de la nature – Projet « Grandir Dehors »

- Permettre aux enfants de découvrir, observer et respecter la nature grâce à des sorties régulières dans le cadre du projet **Grandir Dehors**.
- Sensibiliser les enfants à la biodiversité et aux écogestes (tri, recyclage, préservation des espaces naturels).
- Organiser les **sorties du Plan Mercredi** à trois reprises dans l'année afin de favoriser l'apprentissage en pleine nature et la découverte de différents lieux ludiques proches de notre périscolaire.

Prendre soin de soi

- Encourager les enfants à adopter des habitudes favorables à leur santé, à leur bien-être et à leur hygiène. (Bien manger – Bien bouger)
- Développer la confiance en soi et l'expression des émotions grâce à des temps d'écoute, de relaxation et de coopération.

Prendre soin des animaux

- Sensibiliser les enfants au respect du vivant et au bien-être animal.
- Faire découvrir les besoins des animaux à travers des rencontres, des ateliers ou des projets pédagogiques.
- Participer au projet de médiation animale au sein du périscolaire « La Ruche »

Prendre soin des familles

- Renforcer le lien entre les familles et l'ACM grâce à des temps conviviaux et des projets partagés.
- Valoriser les réalisations des enfants en associant les familles aux temps forts de l'année.
- Favoriser une communication bienveillante et régulière entre l'équipe d'animation et les familles.

Prendre soin des associations de Kunheim

- Faire découvrir aux enfants la richesse du tissu associatif local.
- Mettre en place des partenariats avec les associations de Kunheim autour d'activités sportives, culturelles ou solidaires.

Prendre soin de notre village

- Sensibiliser les enfants au respect des espaces publics et du patrimoine communal.
- Permettre aux enfants de découvrir les acteurs, les métiers et les lieux de vie de Kunheim.

Prendre soin de la culture

- Permettre à chaque enfant de vivre des expériences artistiques variées tout au long de l'année.
- Participer à des **spectacles**, rencontres culturelles ou interventions d'artistes afin de développer la curiosité et l'ouverture culturelle. (ART RHENA et Comédie de l'Est)
- Valoriser les pratiques artistiques des enfants à travers des projets d'expression, de création et de restitution. (Fête de la musique, spectacle pour les familles)

Prendre soin de chacun à travers les anniversaires

- Valoriser chaque enfant en célébrant son anniversaire au sein du groupe dans un climat bienveillant.
- Encourager les enfants à participer à la préparation et à l'organisation des anniversaires afin de développer la coopération et le vivre-ensemble.

L'objectif INCONTOURNABLE tout au long de l'année :

Être poli et respectueux les uns envers les autres

Dire bonjour, merci, au revoir, s'il te plaît...tout simplement.



c- Comment nous organisons-nous au quotidien pour proposer les activités aux enfants ?

À leur arrivée à **La Ruche** après l'école, les enfants entrent dans un espace où le calme est privilégié.

Ils respectent la **Zone de calme**, prennent le temps de s'installer et enfilent leurs chaussons.

Grâce au tableau d'informations, ils peuvent identifier facilement le déroulement de la fin de journée avec l'accompagnement de leur animateur.

Celui-ci présente notamment :

- la date du jour ;
- les menus de la semaine ;
- le goûter proposé à **16 h 30** (illustré par des photos pour les enfants non lecteurs) ;
- les animations proposées de **16 h 00 à 18 h 20** ;
- les différents lieux où se déroulent les activités.

Selon les projets prévus, certains groupes peuvent quitter directement l'école avec leur animateur pour rejoindre un autre lieu d'activité (salle de sport, salle de musique, etc.), sans passer par La Ruche.

Dans ce cas, l'animateur anticipe l'organisation en préparant le goûter et le matériel nécessaires.

Il transmet également le nombre d'enfants présents ainsi que la liste des enfants qu'il accompagne afin que ces informations soient affichées à La Ruche.

Pour faciliter la communication entre les équipes présentes sur les différents sites, chaque animateur inscrit clairement sur le tableau d'entrée le nombre d'enfants participant à son activité.

Cette organisation permet à chacun de connaître en temps réel la répartition des groupes.

Les animations sont préparées en amont tout en restant suffisamment souples pour être adaptées au nombre d'enfants présents, à leurs envies, aux conditions météorologiques ou aux opportunités du moment.

Adaptabilité, saisonnalité et spontanéité sont les maîtres mots de notre organisation en temps scolaire.

Elles permettent de proposer chaque jour des activités variées, cohérentes et répondant au mieux aux besoins des enfants.

d- Avant les animations du soir : place au goûter !

Vers **16 h 15**, les enfants se retrouvent pour le goûter avec leur animateur référent, après s'être lavé les mains. Ce moment convivial reste relativement court afin de permettre le démarrage des activités dans de bonnes conditions.

Les animateurs préparent les goûters entre **15 h 30 et 16 h 00**. Les groupes n'ont ensuite plus qu'à récupérer leur chariot et à partager ce temps de collation. Chaque enfant apporte sa **gourde d'eau**.



Le goûter constitue le **quatrième repas de la journée**. Il contribue à couvrir les besoins énergétiques des enfants et leur apporte des éléments nutritionnels essentiels à leur croissance. Il participe également à une bonne répartition des apports alimentaires sur la journée, dans le respect des principes d'une alimentation équilibrée.

Le goûter est **proposé**, mais **n'est pas obligatoire**. Chaque enfant est libre de choisir s'il souhaite en profiter ou non.

Lorsque les conditions météorologiques le permettent, le goûter peut être pris à l'extérieur. Selon l'organisation de la journée, il peut se dérouler dans différents lieux : **La Ruche, l'aire de jeux, la forêt, l'école**, ou directement sur le lieu de l'activité suivante.

À l'issue du goûter, chaque groupe participe au rangement de son chariot en triant les déchets, en jetant ce qui doit l'être et en rangeant les denrées restantes. Un roulement entre les animateurs est organisé afin d'assurer le lavage, le séchage et le rangement de la vaisselle.

Une fois le goûter terminé, les enfants rejoignent librement les ateliers proposés et affichés sur le **tableau journalier**.

IV Fonctionnement de l'équipe technique et pédagogique

1- Prendre soin de nos locaux

À **La Ruche**, le respect des locaux est une responsabilité collective qui implique l'ensemble des personnes qui fréquentent et font vivre le lieu : enfants, animateurs et personnel d'entretien.

Nous avons la chance de compter sur la présence d'**Estelle Belleau**, notre dame de maison, qui assure l'entretien des locaux de La Ruche et participe également au bon fonctionnement du temps de la pause méridienne. Son travail contribue à offrir aux enfants et aux équipes un environnement propre, agréable et adapté à l'accueil de tous.

L'équipe d'animation joue également un rôle essentiel dans le maintien des espaces. Chaque animateur est responsable du matériel et des salles qu'il utilise. Il veille à :

- ranger le matériel après chaque activité ;
- laisser les espaces propres et fonctionnels ;
- signaler les éventuels besoins de réparation ou de remplacement ;
- participer aux tâches quotidiennes de rangement et de nettoyage.

Une organisation collective et complémentaire entre les différents acteurs est indispensable afin de garantir des locaux accueillants, sécurisés et respectueux des règles d'hygiène.

Dans une démarche de **vivre ensemble et de responsabilisation**, les enfants sont également associés à la vie quotidienne de La Ruche.

Ils participent, selon leurs capacités, au rangement des espaces, au nettoyage des tables et au soin apporté au matériel utilisé. Ces petits gestes permettent de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et le respect des lieux qu'ils partagent.

Le matériel pédagogique est utilisé avec soin afin de pouvoir profiter à tous les enfants dans de bonnes conditions.

Prendre soin de son environnement, c'est aussi apprendre à respecter le travail des autres et contribuer au bien-être collectif.

Pour des raisons de sécurité liées à la présence des enfants du **multi-accueil**, le réfectoire du bas reste fermé à clé en dehors des temps prévus et n'est accessible qu'aux personnes autorisées.

Ainsi, chacun contribue à faire de **La Ruche** un lieu propre, agréable, sécurisé et chaleureux, où il fait bon vivre et grandir ensemble.

2- L'Equipe Pédagogique

Au sein d'un **Accueil Collectif de Mineurs (ACM)**, l'équipe pédagogique joue un rôle essentiel dans l'accompagnement et l'épanouissement des enfants. Chaque animateur est garant de la **sécurité physique, affective et morale des mineurs** dans les temps de vie quotidienne comme dans les activités proposées.

L'animateur participe à la mise en œuvre du **projet pédagogique** de la structure.

Il accompagne les enfants dans leur développement, favorise leur autonomie, veille au respect des règles de vie collective et adopte une posture d'exemple. Par sa tenue, son langage, son attitude et son comportement, il constitue un repère éducatif pour les enfants accueillis.

L'équipe d'encadrement de La Ruche

L'accueil des enfants à **La Ruche** est assuré par une équipe composée de professionnels qualifiés et complémentaires :

La direction :

- **Anne Ehrlacher**, responsable de la structure – **BAFD, BEATEP ASVL**
- **Valérie Schmitz-Danner**, responsable adjointe – **BAFD**

L'équipe d'animation :

- Marjorie SCHUBETZER – BAFA, BAFD en cours
- Zoé MARTIN – Bac Pro AEPA
- Jeffry BRAND BARETTE - AEPE
- Hélène CHARLES – GUIGNON – BAFA stagiaire
- Estelle BELLEAU – CAP Petite Enfance, BAFA stagiaire

Les aides-animateurs :

- Sonia Defrasnes – ATSEM à l'école maternelle
- Sophie Houbart – ATSEM à l'école maternelle
- Marion Garrido – ATSEM à l'école maternelle

Cette équipe permet d'assurer un accompagnement adapté aux besoins des enfants, en favorisant une présence éducative bienveillante et sécurisante.

Lorsque la directrice est présente, elle reste **l'interlocutrice privilégiée des familles**.

Elle assure le lien avec les parents, répond à leurs questions et veille à la qualité de l'accueil proposé.

Pour garantir la sécurité des enfants et respecter les exigences d'encadrement des ACM, les temps d'animation sont toujours assurés par **au minimum deux membres de l'équipe**, que les activités se déroulent dans les locaux de La Ruche ou à l'extérieur.

La responsable adjointe assure également la fonction de **coordinatrice des activités de l'ALSH Espace Détente**, structure dans laquelle de nombreux enfants de La Ruche s'inscrivent lors des périodes d'accueil de loisirs.

Cette coordination permet d'assurer une continuité éducative et un suivi cohérent des enfants entre les différents temps d'accueil.

a- Répartition des rôles

Afin d'assurer un fonctionnement quotidien efficace et cohérent de **La Ruche**, chaque membre de l'équipe dispose de missions spécifiques. Cette organisation permet de répartir les responsabilités, de favoriser la communication entre les professionnels et de garantir un accueil de qualité pour les enfants et les familles.

La Direction

La direction assure la coordination générale de la structure. Elle est chargée :

- d'organiser et d'animer les réunions de préparation ;
- de coordonner les projets, les travaux et les différentes actions menées au sein de La Ruche ;
- d'assurer le suivi des préparations d'activités et des démarches administratives ;
- de recueillir les idées, propositions et envies de l'équipe d'animation ;
- d'être l'interlocutrice privilégiée des familles ;
- d'assurer l'encadrement des temps de repas si besoin ;
- de participer aux temps d'animation lorsque cela est nécessaire ;
- de rédiger la première version du projet pédagogique et d'en assurer le suivi ;

- d'accompagner les apprentis BPJEPS et les stagiaires dans leur parcours de formation ;
- de centraliser les documents officiels et les informations liées au fonctionnement de La Ruche ;
- de gérer la logistique du bâtiment ;
- d'accompagner et de soutenir la directrice-adjointe dans la préparation et la coordination des animations de l'**Espace Détente**.

La Direction Adjointe

La direction adjointe seconde la directrice dans l'ensemble de ses missions et assure notamment :

- la préparation, la coordination et le suivi des animations de l'**Espace Détente** ;
- le suivi des préparations et des démarches administratives liées à l'Amicale Jules Verne ;
- le recrutement des animateurs pour l'Espace Détente ;
- la proposition et la mise en place d'animations périscolaires à La Ruche ;
- l'impulsion de projets et d'activités au quotidien ;
- l'encadrement des temps de repas ;
- le renfort auprès des équipes d'animation du mercredi ;
- la participation active à la réflexion et à la création des projets d'animation.

L'animateur lors de la pause méridienne

L'animateur de la pause méridienne est responsable de la préparation et de l'encadrement des activités proposées aux enfants sur le temps du midi. Ses missions sont :

- préparer des animations de 45 minutes, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- créer une fiche technique pour chaque activité proposée ;
- inscrire les animations dans le cadre du projet trimestriel avec des objectifs pédagogiques définis ;
- accompagner les enfants pendant le temps du repas ;
- assurer le retour des enfants vers leurs écoles respectives.

L'animateur du soir

L'animateur du soir prépare et encadre les activités proposées après l'école :

- préparation d'animations d'une heure environ les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- création d'une fiche technique détaillant l'activité et ses objectifs ;
- participation au projet trimestriel de la structure ;
- accompagnement des enfants dans la découverte d'activités variées.

L'animateur goûter

L'animateur goûter assure l'organisation de ce temps de transition entre l'école et les activités :

- préparation et encadrement du goûter quotidien ;
- mise en place et animation des coins permanents ;

- participation à l'aménagement et à la décoration de La Ruche en lien avec la thématique du trimestre ;

L'équipe du mercredi

Les animateurs intervenant le mercredi participent à la mise en œuvre d'un accueil spécifique :

- élaboration et application d'un projet pédagogique dédié ;
- préparation des programmes d'activités sur un échéancier ;
- diffusion des plaquettes d'information aux familles, pub et mail à diffuser aux familles ;
- organisation des journées et rédaction des déroulements d'animation.

Le suivi sanitaire

Un membre de l'équipe titulaire du **PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)** assure le suivi sanitaire :

- gestion et mise à jour des trousse de secours ;
- vérification du matériel disponible ;
- commande des éléments nécessaires ;
- suivi des informations sanitaires concernant les enfants accueillis.

L'intendance cuisine

La personne chargée de l'intendance cuisine veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire :

- réception et commande des repas ;
- gestion des stocks alimentaires et des produits d'entretien ;
- relevé des températures des équipements et des aliments ;
- réalisation et conservation des échantillons de repas ;
- contrôle de l'entretien du matériel technique (four, réfrigérateur, etc.) ;
- garantie de la propreté des espaces liés aux repas ;
- contrôle des goûters proposés aux enfants.

L'intendance du quotidien

Cette mission contribue au bon fonctionnement matériel et quotidien de La Ruche :

- organisation et suivi du rangement et du nettoyage des espaces ;
- gestion des lessives et des commandes de produits nécessaires ;
- vérification de l'état des sanitaires avant l'arrivée des enfants ;
- contrôle de la mise en place des tables et du matériel nécessaire aux repas ;
- coordination de la décoration des locaux afin de créer un environnement agréable et adapté aux enfants ;
- signalement des besoins de travaux ou d'intervention à la direction ;
- préparation des supports visuels (photos, étiquettes, repères) facilitant l'autonomie des enfants.

Cette répartition des missions permet à chacun de contribuer au bon fonctionnement de La Ruche, dans un esprit de coopération, de complémentarité et de responsabilité collective.

Une petite répartition de missions a été discuté lors d'entretiens individuels. Chacun aura des responsabilités tout au long de l'année.

b- Communication, organisation et règles de fonctionnement de l'équipe en ACM

La qualité de l'accueil proposé aux enfants repose sur une **communication efficace, régulière et constructive** entre les membres de l'équipe. Chaque professionnel doit pouvoir transmettre les informations nécessaires au bon fonctionnement de la structure et au suivi des enfants.

Les outils de communication de l'équipe

Les échanges par **courriel** permettent de transmettre régulièrement des informations importantes à l'ensemble de l'équipe d'animation : organisation, rappels, projets, documents de travail, informations liées aux enfants ou à la vie de la structure.

Le **groupe Whats App** entre collègue est également un outil au quotidien.

Le **projet pédagogique** est transmis à tous les membres de l'équipe avant la réunion de rentrée. Il constitue un document de référence commun.

Chaque animateur est invité à y apporter ses réflexions, ses idées et ses propositions afin qu'il corresponde aux réalités du terrain. Après échanges et ajustements collectifs, la version finale est rédigée par la directrice et validée par l'équipe.

Chaque animateur est également acteur de son rôle éducatif. Il lui appartient de réaliser un **travail personnel de préparation et de recherche** afin de proposer des activités adaptées aux besoins, aux envies et aux capacités des enfants accueillis.

Les temps de concertation et de préparation

Des temps de réunion (le jeudi matin) sont organisés régulièrement afin de favoriser la cohésion d'équipe et d'assurer une continuité éducative :

- les animateurs se réunissent le jeudi matin afin de faire le bilan de la semaine écoulée, d'échanger sur les situations rencontrées et d'anticiper l'organisation des activités à venir ;
- des temps de préparation (à fixer ensemble dans l'équipe d'animateurs) permettent d'ajuster les projets, de répartir les rôles et d'améliorer les propositions faites aux enfants.

Le **comité consultatif périscolaire** se réunit une fois par mois. Composé d'élus et des directrices de La Ruche, il permet d'échanger autour :

- des éventuelles problématiques rencontrées ;
- des projets en cours ou à venir ;
- des relations avec les familles ;
- des besoins des enfants ;
- des évolutions possibles du fonctionnement périscolaire.

L'organisation du temps de travail des animateurs

Les animateurs peuvent être amenés à travailler en **journée continue ou en horaires coupés**, selon les besoins du service et l'organisation des temps d'accueil.

Conformément à la réglementation du travail, une pause de **20 minutes minimum** doit être accordée après **6 heures de travail consécutives**, lorsque cette pause n'est pas déjà intégrée dans l'organisation du temps de travail.

Une communication indispensable au quotidien

La communication au sein de l'équipe est une priorité. Elle doit être présente aussi bien dans les temps **formels** (réunions, transmissions, bilans, préparations) que dans les temps **informels** de la vie quotidienne.

Chaque membre de l'équipe s'engage à :

- transmettre les informations importantes à ses collègues ;
- être à l'écoute des autres professionnels ;
- respecter les échanges et les décisions collectives ;
- adopter une attitude bienveillante et professionnelle ;
- favoriser l'entraide et la solidarité au sein de l'équipe.

Une bonne circulation de l'information permet d'assurer la sécurité des enfants, la cohérence éducative et un fonctionnement harmonieux de l'Accueil Collectif de Mineurs.

c- Formation des animateurs

Les animateurs en formation BPJEPS Loisirs Tout Publics auront pour maître d'apprentissage Anne EHRLACHER et Valérie SCHMITZ-DANNER.

Ils seront en alternance en centre de formation et sur le terrain

Tous les moyens matériels et humains sont mis en place par la commune pour l'emmener à la réussite du diplôme.

La directrice accorde des temps privilégiés à ses apprentis pour la mise en place de leurs projets.

Tous les animateurs ont la possibilité de s'inscrire à des formations CNFPT ou des activités proposées par « Animation Enfance ».

La formation de son personnel, qu'il soit d'animation ou technique, est l'une des missions quotidiennes du directeur d'un ACM.

En effet, les animateurs dans le cadre de leur stage pratique BAFA ne sont pas les seules personnes à former : pour tous les animateurs, diplômés ou non, ou en voie de l'être (BAFA, BPJEPS, BAPAAAT en cours de validation...) comme pour l'adjoint du directeur s'il y en a un, la formation est nécessaire – pour évoluer et entretenir une motivation dans le travail.

L'animateur doit être aussi attentif lorsqu'un collègue travaille et il peut avoir un regard critique sur l'animation effectuée et lui faire part de ses commentaires (positifs et à améliorer) lors des bilans.

Il ne faut pas hésiter à se remettre en question en analysant les activités qui ont fonctionné ou non et réfléchir en termes d'améliorations futures.

Se former c'est aussi favoriser les échanges, au sein de l'équipe, de techniques, d'astuces...les petits trucs qui favorise la réussite d'une activité et cela pour le bien des enfants.

Le planning des animateurs précise les horaires de travail et le temps de repos de chacun, un référentiel intitulé « Au jour le jour » précise également les animateurs référents aux différents moments de la journée.

d- Règlement interne de l'équipe d'encadrement

Afin de garantir un accueil de qualité et la sécurité des enfants, chaque animateur s'engage à respecter les règles de fonctionnement de la structure et à adopter une attitude professionnelle en toutes circonstances.

- Les animateurs doivent veiller à **gérer leur fatigue tout au long de leur journée de travail**, afin de rester pleinement disponibles, attentifs et vigilants lorsqu'ils sont auprès des enfants.
- En présence des enfants, les animateurs restent mobilisés auprès du groupe et **aucune pause personnelle n'est prise**. L'organisation des horaires de travail est prévue afin que chacun puisse bénéficier de temps de pause en dehors des temps d'encadrement.
- L'utilisation du **téléphone portable personnel** doit rester exceptionnelle et adaptée au cadre professionnel. En présence des enfants, les téléphones doivent être éteints ou mis en mode silencieux/vibreur. Leur utilisation est autorisée de manière limitée, uniquement en dehors des temps d'encadrement et, de préférence, pendant les temps de pause des animateurs.



- Le téléphone portable peut toutefois être utilisé ponctuellement dans le cadre des activités, lorsque son usage répond à un objectif pédagogique ou organisationnel (prise de photos autorisées, recherches, supports d'animation, communication liée à l'activité...).
- Toute **absence** doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la directrice et être validée avant d'être effective.
- Les demandes de récupération, congés ou RTT doivent obligatoirement être complétées sur les documents prévus à cet effet et signées par le chef de service. La validation finale des absences est effectuée par la secrétaire de mairie après visa du chef de service.
- Tout **retard** doit être signalé et justifié auprès de la directrice dans les meilleurs délais afin de permettre l'organisation du service et la continuité de l'encadrement des enfants.

Ces règles permettent d'assurer un fonctionnement collectif efficace, de garantir la sécurité des enfants et de maintenir une posture professionnelle adaptée aux missions d'animation.

V Organisation de la vie quotidienne des enfants accueillis

1- Règles de vie à « La Ruche »

L'enfant construit sa personnalité et développe ses compétences sociales au contact des autres. **La Ruche** représente pour lui un nouvel espace de vie collective, différent de la maison, de l'école et des activités proposées dans le cadre de l'**Espace Détente**. C'est un lieu où il apprend progressivement à vivre avec les autres, à trouver sa place dans un groupe et à devenir plus autonome.

Cette année encore, l'équipe d'animation souhaite renforcer les notions de **respect, d'écoute et de bienveillance**. Les enfants seront accompagnés afin de :

- respecter les petits comme les grands ;
- écouter les autres et prendre en compte leur parole ;
- apprendre à s'exprimer devant un groupe ;
- comprendre l'importance des règles communes ;
- prendre conscience de l'impact des mots et des attitudes sur les autres.

Ce travail éducatif est mené en lien avec les **écoles, les associations du village et les différents partenaires**, afin de partager des valeurs communes et d'assurer une continuité dans l'accompagnement des enfants. Plus les adultes avancent dans une même direction, plus le message transmis aux enfants est cohérent et efficace. **La vie en collectivité commence par :**

- accepter les différences de chacun ;
- respecter le rythme, les besoins et les émotions des autres ;
- adopter des attitudes et un langage respectueux ;
- apprendre à partager les espaces, le matériel et les moments de vie collective.

À La Ruche, ces valeurs sont travaillées au quotidien lors de tous les temps de la journée : repas, activités manuelles, jeux, temps d'échanges, rencontres avec des personnes âgées ou interventions de partenaires extérieurs.

La priorité de l'équipe reste avant tout le **bien-être de l'enfant**, en lui offrant un cadre sécurisant, rassurant et propice à son épanouissement.

Les règles au sein du service périscolaire « La Ruche »

Afin d'aider les enfants à mieux comprendre les comportements attendus et à devenir acteurs de leur vie collective, un outil de responsabilisation a été mis en place : le **permis à points « Z'abellopoints »**.

Ce dispositif permet à chaque enfant d'identifier les comportements qui favorisent une bonne vie de groupe et ceux qui peuvent nuire au bien-être des autres. Il vise à accompagner les enfants dans une démarche éducative autour du respect, de la responsabilité et de la réparation.

Les comportements concernés peuvent être notamment :

- les violences physiques ou verbales ;
- les propos ou attitudes irrespectueux ;
- le manque de tolérance envers les autres ;
- tout comportement portant atteinte à la sécurité ou au bien-être du groupe.

Cet outil permet également d'associer les familles à la démarche éducative et de favoriser un dialogue constructif entre enfants, parents et équipe d'animation.

Le recours aux sanctions reste **exceptionnel** et concerne uniquement un nombre limité de situations. La priorité de l'équipe est toujours de privilégier la prévention, l'échange, la compréhension des règles et l'accompagnement de l'enfant vers une attitude plus adaptée.

Niveau 1 : Infraction peu grave *Retrait de 1 point après plusieurs avertissements*

- Ne pas ranger les affaires quand les animateurs le demandent
- Ne pas respecter le rythme de vie et le calme de tous (se lever tout le temps, courir, crier, lancer des choses à table, faire volontairement du bruit, ...)
- Ne pas respecter les règles du terrain de jeux
- Petits écarts de langage ou de comportement
-

Niveau 2 : Infraction grave *Retrait de 3 points après plusieurs avertissements*

- Insolence
- se moquer des autres, manquer de respect envers les autres, avoir des gestes déplacés
- Détériorer le matériel
- Désobéissance aux règles de sécurité

Niveau 3 : Infraction très grave

Retrait de 5 points : immédiat

- Coups et blessures
- Dégâts
- Menaces et insultes
- Vols et Racket

Bienvenue à LA RUCHE !

Bienvenue à La Ruche, un endroit où l'on joue, on rit, on apprend et on grandit ensemble.

Ici, chacun a le droit :

- d'être respecté
- d'être en sécurité
- de jouer
- de s'amuser
- de se faire des copains

Mais pour que tout le monde passe une bonne journée, il y a quelques règles.

Mon permis Z'ABELLOPOINTS

En arrivant à La Ruche, tu possèdes **10 Z'AbelloPoints**.

Ton objectif est simple : **GARDER TOUS TES POINTS !**

Si tu fais des efforts, tu pourras même récupérer des points.

Les super pouvoirs de l'abeille

- Respecter les autres
- Écouter les animateurs
- Être poli
- Partager
- Marcher dans le bâtiment
- Ranger après avoir joué
- Respecter le matériel
- Prendre soin de la nature

Les petites bêtises

Une petite bêtise = -1 point

- Je cours dans les couloirs.
- Je ne range pas.
- Je fais beaucoup de bruit.
- Je ne respecte pas les règles du jeu.
- Je coupe souvent la parole.

Les grosses bêtises

Une grosse bêtise = -3 points

- Je réponds mal aux adultes.
- Je me moque des autres.
- Je ne respecte pas les règles de sécurité.

Les très grosses bêtises

Une très grosse bêtise = -5 points

- Je tape.
- J'insulte.
- Je vole.
- Je casse volontairement.
- Je menace quelqu'un.

Je peux réparer !

À La Ruche, on préfère réparer plutôt que punir.

- présenter mes excuses
- écrire un petit mot
- réparer ou nettoyer
- aider les autres
- remplacer ce que j'ai cassé

Les 11 règles de la Ruche

- Je respecte tout le monde.
- Je protège les autres.
- Je prends soin du matériel.
- J'écoute quand quelqu'un parle.
- Je joue sans abîmer.
- Je respecte la nourriture.
- Je reste calme pendant les temps calmes.
- Je laisse les toilettes propres.
- Je me déplace en marchant.
- Je respecte les sorties.
- Je prends soin de La Ruche.

Si je perds tous mes points...

Les animateurs discuteront avec moi et avec mes parents.

Ensemble, nous chercherons la meilleure solution pour que tout se passe mieux.

Le but est toujours de m'aider à retrouver un bon comportement.

Bonne nouvelle !

Si je fais beaucoup d'efforts...

Je peux récupérer **2 Z'AbelloPoints** !

Les animateurs décideront ensemble si je les ai mérités.

Le serment de la Super Abeille

Je promets :

- d'être gentil,
- d'aider les autres,
- de respecter les règles,
- de prendre soin de La Ruche,
- de faire de mon mieux chaque jour.

Signature de l'enfant : _____

Infos importantes

- Les points sont déduits en équipe lors de réunions.
- Un courriel est envoyé aux familles pour expliquer la perte de points.
- En cas de retrait d'un nombre important de points, une rencontre avec les parents peut être organisée.
- Une exclusion de la structure est possible si aucune amélioration n'est constatée.
- Un enfant expulsé pourra se réinscrire l'année suivante avec un Plan d'Accueil Individualisé.
- Respectons les règles pour vivre ensemble dans une belle ruche !

MA CARTE Z'ABELLOPOINTS

(à détacher)

NOM : _____

1	2	3	4
6	7	8	9
10			

GARDE TES POINTS ET SOIS FIER(E) D'ÊTRE UNE SUPER ABEILLE !

Pour garder ses points l'enfant peut se référer au tableau suivant, affiché à « La Ruche » :

Articles	Comportement attendu	Réparation en cas de comportement différent	Sanction
J'ai le droit...	Alors je dois...	Je n'ai pas respecté alors...	
1 .d'être respecté	Respecter les autres : Camarades, adultes, personnes âgées Pas de gros mots !	Je dois présenter mes excuses oralement ou par écrit	2
2. d'être en sécurité	Ne pas faire de mal aux autres par des menaces, des coups, des blessures, des insultes répétées, le racket, le vol... Ne pas mettre l'autre en danger par mon comportement	Je dois faire mes excuses. Mes parents sont avertis. Pour une semaine je serais sanctionné pour quelque chose à « La Ruche » en rapport avec mon acte.	3
3 . de réaliser des activités	Réaliser mon activité sans perturber les autres Laisser les autres bricoler tranquille Prendre soin de mon matériel	Je présente mes excuses aux autres. Je remplace le matériel que j'ai détérioré	2
4 . d'être écouté, encadré	Etre poli Parler calmement et sans agressivité Ne pas couper la parole	Je dois présenter des excuses	1
5 . de jouer	Respecter les jeux des autres Ne pas détériorer les jeux Ranger quand l'animatrice le demande	Je n'ai plus le droit de jouer à ce jeu pendant une semaine	1
6 .de manger mon repas et mon goûter	Respecter la nourriture La mienne et celle des autres	Je dois présenter mes excuses.	2
7 . d'être en temps calme et dans une activité libre	Ne pas faire de bruits ou embêter Respecter le mobilier de « La Ruche »	Je ne partage pas le temps calme avec les autres pendant une semaine	1
8 . d'utiliser les toilettes quand j'en ai besoin	Garder les toilettes propres Tirer la chasse d'eau Ne pas m'amuser avec l'eau du robinet Ne pas jouer dans les WC et les essuie-mains	J'écris un texte où j'explique pourquoi je n'ai pas respecté l'article et pourquoi je dois le faire	2
9 . de me déplacer dans à « La Ruche »	Respecter les consignes de discrétion Ne pas courir, ni sauter, éviter les bousculades Ne pas déranger la vie des personnes âgées	J'écris un texte où j'explique pourquoi je n'ai pas respecté l'article et pourquoi je dois le faire	2
10 . de participer aux sorties et animations diverses	Rester en groupe et me tenir correctement	Je ne serais pas présent à la prochaine sortie ou grosse animation	2
11 . de vivre dans une belle structure	Respecter les locaux, le matériel, les plantations Utiliser les poubelles pour mettre les déchets	J'écris un texte où j'explique pourquoi je n'ai pas respecté l'article Je dois remplacer ce que j'ai cassé.	2

Si un enfant transgresse des règles et ne s'y soumet pas après discussions et explications des animatrices, nous en discutons avec les parents. En commun nous discutons de la sanction à venir.

La carte « Z'abellopoints » est gardée par la responsable du service périscolaire « La Ruche », et sera envoyée en même temps que les billets de retraits et rachats de points.

En cas de retrait d'un nombre important de points, il est possible qu'une convocation à la mairie avec l'enfant soit adressée aux parents afin de discuter de la situation.

Une exclusion de la structure est également envisageable si aucune amélioration n'est constatée.

Après le retrait des 10 points, l'expulsion est valable durant toute l'année scolaire entamée.

La réinscription de votre enfant l'année suivante, entraîne un retrait automatique de 4 points par rapport aux autres enfants qui repartent avec 10 points.

Si l'enfant a fait ses preuves il peut regagner 2 points tous les mois.

Nous sensibiliserons les 3-6 ans tout au long de l'année sur les règles à respecter en collectivité, afin que dans le futur nous n'ayons pas recours au permis à point pour eux.

Avant 6 ans, les enfants n'assimilent pas l'idée du permis à point, ils seront cependant, tenus de respecter les règles.

En cas de problèmes avec les enfants de 3-6 ans, une réunion avec les parents sera fixée.

2- Suivi des enfants : affectif, hygiène et cognitif

À tout moment de la journée, chaque enfant est placé sous la responsabilité d'un animateur référent qui veille à sa sécurité, son bien-être et son épanouissement.

L'animateur a pour missions principales :

- de créer une relation de confiance avec les enfants afin qu'ils puissent se sentir écoutés, respectés et en sécurité ;
- d'être attentif aux signes éventuels de fatigue, d'inquiétude, d'isolement ou de mal-être et de rechercher, seul ou en équipe, les réponses les plus adaptées ;
- d'accompagner les enfants dans l'apprentissage des gestes d'hygiène du quotidien et de veiller à leur bonne réalisation ;
- de favoriser les échanges, la discussion et l'expression des enfants ;
- d'encourager la découverte alimentaire en invitant les enfants à goûter les aliments proposés, tout en respectant leurs goûts et leurs besoins.

Le suivi des effectifs est une responsabilité collective. Le registre de présence évoluant tout au long de la journée, chaque animateur doit connaître à tout moment le nombre d'enfants présents dans son groupe afin de garantir leur sécurité et d'assurer un encadrement adapté.

L'accueil des enfants en situation de handicap

Les **Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)** sont des espaces privilégiés de **vivre ensemble, de découverte de l'autre et de mixité**. Ils ont pour vocation d'accueillir tous les enfants, avec ou sans handicap, afin de leur permettre de participer à des activités de loisirs éducatifs et de détente, dans le respect d'un projet éducatif et pédagogique.

La vie en collectivité permet aux enfants :

- de rencontrer des personnes différentes d'eux ;
- d'apprendre à vivre ensemble ;
- de développer l'entraide, la tolérance et le respect ;
- de construire progressivement leur place de citoyen.

L'accueil des enfants en situation de handicap s'inscrit dans une démarche d'inclusion et d'égalité des droits, conformément aux principes portés par les lois relatives à l'intégration des personnes en situation de handicap.

À **La Ruche**, l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap est une démarche collective : il concerne l'ensemble de l'équipe d'animation et repose sur la coopération, l'écoute et l'adaptation.

L'accueil spécifique n'est pas toujours nécessaire. Chaque enfant est avant tout accueilli comme un enfant, avec ses envies, ses capacités, ses besoins et sa personnalité. La réussite de son intégration dépend notamment :

- de la bienveillance et de la disponibilité des animateurs ;
- de leur capacité d'écoute et d'adaptation ;
- de leur formation et de leur sensibilisation ;
- de la préparation de l'équipe et de l'environnement proposé.

Certains animateurs choisissent naturellement de s'investir davantage auprès des enfants ayant des besoins particuliers. L'ensemble des enfants comprend généralement les adaptations mises en place lorsque celles-ci sont expliquées avec simplicité et bienveillance. **Quand les choses sont expliquées, la différence devient une richesse pour le groupe.**

Les compétences essentielles attendues des animateurs sont avant tout :

- un regard bienveillant ;
- une capacité d'écoute ;
- une attitude rassurante ;
- une volonté de chercher des solutions adaptées.

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Certains enfants accueillis à **La Ruche** bénéficient d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**. Celui-ci permet de formaliser les besoins spécifiques de l'enfant et les consignes à respecter afin de garantir son accueil dans les meilleures conditions.

Lorsque cela est nécessaire, un échange avec les familles et les professionnels qui accompagnent l'enfant peut être organisé afin de mieux comprendre ses besoins et de mettre en place les adaptations adaptées.

Les informations liées aux PAI sont conservées dans le cahier d'infirmier, classées nominativement et accessibles aux professionnels concernés afin qu'ils puissent agir de manière appropriée en cas de besoin.

Certaines adaptations simples peuvent contribuer au bien-être de l'enfant :

- disposer d'un livre à table après le repas pour retrouver un moment calme ;
- utiliser un casque anti-bruit lors des temps de repas si l'environnement sonore est source d'inconfort ;
- mettre en place un rituel rassurant pour faciliter les transitions ;
- proposer des repères visuels ou temporels.

Chaque aménagement est réfléchi dans l'objectif de favoriser l'autonomie, la sécurité affective et la participation de l'enfant à la vie collective.

Une équipe sensibilisée à l'inclusion

Certains membres de l'équipe ont bénéficié de formations spécifiques telles que :

- « **L'accueil du public en situation de handicap** » avec le CNFPT ;
- « **Accueillir l'enfant différent en Multi Accueil de Loisirs** » avec la MJC de Bollwiller.

Ces formations permettent à l'équipe de développer ses pratiques et de mettre en place des outils adaptés comme :

- des frises du temps pour aider les enfants à se repérer dans la journée ;
- le « dé du silence » pour accompagner la gestion du bruit ;
- l'aménagement d'espaces sensoriels de type **Snoezelen** favorisant l'apaisement et le bien-être.

Toutes ces réflexions autour de l'accueil des enfants dits « extraordinaires » bénéficient finalement à l'ensemble des enfants accueillis à **La Ruche**. En améliorant l'écoute, l'adaptation et la bienveillance, elles contribuent à créer un environnement plus serein, plus respectueux et plus inclusif pour tous.

3- Le suivi sanitaire des enfants

La santé, la sécurité et le bien-être des enfants accueillis à **La Ruche** font partie des priorités de l'équipe d'animation. Une personne est désignée pour assurer la **fonction sanitaire** au sein de la structure.

Elle est titulaire du **PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)** ou d'un diplôme équivalent lui permettant d'intervenir dans le cadre des premiers secours.

La fonction sanitaire est assurée en lien avec l'ensemble de l'équipe afin de garantir une prise en charge adaptée des enfants et une bonne circulation des informations nécessaires.

Organisation de l'espace sanitaire

L'espace réservé aux soins et au suivi sanitaire se situe dans le **bureau de la directrice**.

Ce lieu est accessible uniquement aux personnes autorisées et reste **fermé à clé en l'absence de la directrice**, afin de garantir la sécurité et la confidentialité des informations concernant les enfants.

La trousse de premiers secours et le matériel nécessaire aux soins sont régulièrement vérifiés afin de s'assurer qu'ils sont complets, adaptés et utilisables en cas de besoin.

Le cahier de soins

Chaque intervention auprès d'un enfant doit être consignée dans le **cahier de soins**, qui est tenu à jour après chaque prise en charge.

Les informations suivantes doivent obligatoirement y apparaître :

- le nom de l'enfant concerné ;
- la date et l'heure de l'intervention ;
- la nature du soin réalisé ;
- les observations éventuelles ;
- le nom de la personne ayant effectué les soins.

Ce document permet d'assurer un suivi précis des interventions réalisées et facilite la transmission d'informations aux familles et à l'équipe.

Les missions de l'assistant sanitaire

L'assistant sanitaire a pour rôle de :

- organiser et gérer l'espace infirmerie ainsi que la trousse à pharmacie ;
- vérifier régulièrement le contenu du matériel de secours et anticiper les besoins de renouvellement ;
- recueillir et suivre les **fiches sanitaires de liaison** de chaque enfant accueilli ;
- prendre connaissance des informations importantes (allergies, traitements, besoins particuliers...) et transmettre aux animateurs les éléments nécessaires à l'accompagnement quotidien ;
- veiller au respect des protocoles liés aux enfants bénéficiant d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** ;
- administrer les médicaments uniquement lorsque les conditions réglementaires sont réunies, notamment en présence d'une ordonnance et des consignes médicales nécessaires
- réaliser les premiers soins adaptés aux situations rencontrées ;
- évaluer la situation et solliciter un avis médical ou les services de secours en cas de doute ou d'urgence ;

- assurer un rôle de prévention auprès des enfants en les sensibilisant aux règles d'hygiène, de sécurité et aux comportements favorables à leur santé.

Une responsabilité partagée par toute l'équipe

Même si l'assistant sanitaire assure le suivi spécifique des questions de santé, chaque animateur reste vigilant au quotidien. Tous participent à la prévention, à l'observation des enfants et à la transmission des informations importantes.

L'équipe veille ainsi à offrir un environnement sécurisant où chaque enfant peut évoluer dans de bonnes conditions, en respectant ses besoins, sa santé et son bien-être.

VI Aménagement de l'espace : Les locaux et son environnement

Bien que légèrement excentré, le bâtiment bénéficie d'une localisation adaptée, puisqu'il se trouve à proximité de l'école élémentaire et à environ 10 minutes à pied de l'école maternelle.

Le service périscolaire est installé au premier étage du bâtiment. L'accès aux locaux se fait par l'entrée principale, qui mène directement à un hall d'accueil. Un code d'accès sera transmis aux parents en début d'année scolaire afin de sécuriser l'entrée du bâtiment.

À l'arrivée dans les locaux, en haut de l'escalier sur la droite, les enfants disposent de casiers pour leurs chaussons ainsi que de porte-manteaux. Deux espaces distincts sont aménagés : un pour les enfants de maternelle et un pour les enfants d'élémentaire.

Les sanitaires, situés à proximité, permettent aux enfants de se rendre aux toilettes et de se laver les mains avant les repas. Pendant les temps d'activités, les enfants âgés de 5 à 11 ans peuvent accéder librement aux sanitaires sans accompagnement d'un animateur.

En revanche, les enfants de 3 à 4 ans sont accompagnés par les animateurs afin de les guider dans l'apprentissage des bons gestes et de favoriser leur autonomie progressive.

Avant chaque activité, un passage collectif aux toilettes est organisé afin de limiter les déplacements pendant les temps d'animation.

Les locaux du service périscolaire comprennent :

- deux grandes salles d'activités, dont l'une peut être utilisée comme cuisine pédagogique ;
- une salle douce dédiée aux temps calmes et aux temps de sieste ;
- une salle de jeux aménagée pour les enfants de 6 à 11 ans ;
- une terrasse ;
- un espace de rangement ;
- deux bureaux ;
- une salle de réunion, également utilisée comme espace de préparation pour les animateurs.

Le service périscolaire dispose également d'un accès à la salle de la ludothèque située à l'étage, dans le cadre d'une convention d'utilisation établie avec la structure. Le vestiaire ainsi que la salle de pause du personnel se trouvent à proximité du bureau de la directrice.

À l'extérieur, des espaces de jeux sécurisés et clôturés ont été aménagés autour du bâtiment, avec une séparation entre un espace destiné aux enfants de 0 à 3 ans et un espace réservé aux enfants de 3 à 12 ans. À certains moments de l'année, en accord avec la directrice du multi-accueil, les enfants du périscolaire pourront également profiter de la cour dédiée aux 0-3 ans.

Un grand terrain de jeux situé en dehors de la structure est également accessible pour les activités et les temps de loisirs des enfants. Le service périscolaire bénéficie aussi de l'accès aux cours de récréation des deux écoles ainsi qu'au stade de football situé à proximité du centre, utilisé régulièrement pour les activités extérieures.



VII Sécurité

1- Déplacements et sorties

Lors des sorties, un protocole de sécurité précis est mis en place afin d'assurer la protection des enfants et du personnel encadrant.

Avant chaque déplacement, les informations suivantes sont affichées :

- l'itinéraire prévu par le groupe ;
- la destination ;
- les horaires de départ et de retour prévus ;
- les numéros de téléphone portable des animateurs accompagnateurs.

Lors des déplacements à pied :

- la traversée des chaussées s'effectue prioritairement sur les passages protégés lorsque ceux-ci sont disponibles ;
- un animateur portant un gilet jaune est positionné en tête du groupe et un autre en fin de groupe lorsque les conditions le permettent ;
- les autres animateurs sont répartis au sein de la file, également équipés d'un gilet jaune ;
- le groupe de piétons circule sur le côté droit de la chaussée, sauf lorsque celle-ci présente un danger ou est impraticable.

Le taux d'encadrement appliqué est le suivant :

- 1 animateur pour 10 enfants âgés de 3 à 6 ans ;
- 1 animateur pour 14 enfants âgés de 7 à 11 ans.

Lors des déplacements en groupe, l'effectif maximal sera de 18 enfants accompagnés par 2 animateurs, avec, lorsque cela est possible, un animateur placé à l'avant et un autre à l'arrière du groupe.

Les déplacements en mini-bus seront réalisés dans le respect de la réglementation en vigueur applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

2 – Réactivité en cas de problème ou d'accident

En cas d'incident ou d'accident, les animateurs veillent en priorité à mettre les participants à l'abri de toute source de danger. Ils alertent ensuite les services de secours compétents et informent immédiatement la directrice de la structure.

En cas de problème d'ordre physique ou médical, la directrice et les animateurs n'hésiteront pas à contacter le SAMU. Celui-ci pourra orienter vers un médecin de garde ou mobiliser les moyens nécessaires selon la situation.

En cas d'incendie, les animateurs doivent :

- conserver leur calme et adopter une attitude rassurante ;
- procéder à l'évacuation des locaux par la sortie la plus proche, dans le calme, en veillant à ce qu'aucune personne ne reste dans les espaces évacués ;
- effectuer l'appel des enfants et du personnel ;
- assurer la sécurité, l'encadrement et, si nécessaire, l'animation des enfants pendant la durée de la mise en sécurité.

Un exercice d'évacuation incendie sera organisé au cours de l'année scolaire.
Des exercices de mise en sûreté liés aux risques d'intrusion et aux situations de confinement seront également programmés.

L'accès à « La Ruche » est strictement réservé aux personnes autorisées. Aucune personne extérieure au personnel ou non autorisée par la direction ne peut pénétrer dans l'enceinte de la structure.

Pour accéder à « La Ruche », les visiteurs doivent obligatoirement sonner à l'entrée. L'ouverture de la porte est effectuée par les responsables via le visiophone après identification de la personne.

VIII- Communication

1- Informations et diffusions

Afin de garantir une bonne circulation des informations au sein de l'équipe d'animation, un grand tableau blanc situé dans la salle de réunion est consulté quotidiennement par les animateurs. Il permet à chacun de prendre connaissance des informations importantes, des nouveautés et des consignes à suivre.

L'équipe d'animation se réunit chaque **jeudi matin** afin d'échanger sur la vie de « La Ruche », de préparer de nouveaux projets et d'assurer un suivi collectif des actions mises en place auprès des enfants.

La communication avec les familles se fait principalement par courrier électronique. La directrice transmet régulièrement les informations relatives aux activités, aux événements et à la vie de la structure.

Les informations essentielles sont également affichées dans les espaces adaptés :

- les règles de vie et le règlement intérieur ;
- le planning des activités quotidiennes ;
- les menus de la semaine ;
- les numéros d'urgence.

Il est demandé aux familles de transmettre leur adresse mail à la directrice afin de pouvoir recevoir et consulter régulièrement les informations concernant « La Ruche ».

2- Organisation des activités et projets

Un planning d'activités trimestriel est élaboré et proposé aux enfants. Les programmes des mercredis sont également définis par période et s'inscrivent dans les objectifs généraux du projet pédagogique.

Dans le cadre du dispositif **Plan Mercredi**, un projet pédagogique spécifique est rédigé afin de définir les intentions éducatives, les objectifs et les actions proposées aux enfants.

Tous les deux mois, une commission périscolaire est organisée en présence des élus. Ces temps d'échange permettent de faire un bilan du fonctionnement du service, de partager les observations de chacun et de prendre des décisions visant à améliorer l'accueil et l'accompagnement des enfants.

Fin d'année scolaire

À la fin de l'année scolaire, un moment particulier est proposé aux enfants qui quittent « La Ruche » (notamment en raison d'un déménagement ou de l'entrée au collège). Un diplôme souvenir leur est remis afin de marquer leur passage au sein de la structure.

Une sortie de fin d'année est également organisée afin de permettre aux enfants de terminer l'année scolaire dans un moment convivial, festif et partagé.

3- Le site de la commune de Kunheim

Pour plus d'information concernant le service périscolaire « La Ruche » :

<https://www.kunheim.fr/Vivre-Kunheim/Education-jeunesse.html>

Anne EHRLACHER et l'équipe de « LA RUCHE »



ANNEXE : POURQUOI LES RETOURS AU CALME SONT-ILS IMPORTANTS EN ACM ?

- **Régulation émotionnelle** : Après une activité intense, les enfants peuvent être excités, agités, voire même dépassés par leurs émotions. Les retours au calme leur offrent un espace pour retrouver leur équilibre émotionnel et éviter les débordements.
- **Gestion du stress et de la fatigue** : L'enchaînement d'activités stimulantes peut générer de la fatigue et du stress chez les enfants. Les retours au calme permettent de relâcher les tensions, de se reposer et de recharger les batteries.
- **Amélioration de la concentration et de l'attention** : Un esprit calme est plus apte à se concentrer et à apprendre. Les retours au calme préparent les enfants aux activités plus calmes ou nécessitant de la concentration.
- **Création d'un climat serein** : Des moments de calme réguliers contribuent à une ambiance plus paisible et harmonieuse au sein du groupe, favorisant ainsi les relations positives et la coopération.
- **Développement de l'autonomie et de la conscience de soi** : Les retours au calme offrent aux enfants l'opportunité de se connecter à leurs sensations, de reconnaître leurs émotions et d'apprendre à les gérer de manière autonome.

COMMENT METTRE EN PLACE DES RETOURS AU CALME EFFICACES ?

Il n'existe pas de recette unique pour les retours au calme, car leur efficacité dépend de l'âge des enfants, de leur personnalité, du contexte et du type d'activité qui précède. Voici quelques pistes à explorer :

- **Créer un espace dédié** : Aménager un coin calme, confortable et sécurisant, avec des coussins, des tapis, des couvertures, des livres ou des objets doux. Cet espace doit être clairement identifié comme un lieu de repos et de tranquillité.
- **Utiliser des supports variés** :
 - **Musique douce et relaxante** : Choisir des musiques instrumentales, des sons de la nature ou des berceuses.
 - **Histoires et contes** : Lire des histoires apaisantes, raconter des contes ou proposer des lectures à voix basse.
 - **Exercices de respiration et de relaxation** : Guider les enfants dans des exercices simples de respiration profonde, de relaxation musculaire ou de visualisation.
 - **Activités manuelles calmes** : Proposer des activités comme le coloriage, le dessin, la pâte à modeler ou la manipulation de matériaux naturels (bois, pierres, etc.).
- **Mettre en place des rituels** : Instaurer des rituels simples et réguliers pour signaler le début et la fin du temps calme, comme une clochette, une phrase clé ou une musique spécifique.
- **Adapter la durée et le contenu** : La durée du retour au calme doit être adaptée à l'âge des enfants et à l'intensité de l'activité précédente. Le contenu doit également être varié pour maintenir l'intérêt et éviter la monotonie.

- **Impliquer les enfants :** Les inviter à participer à la création de l'espace calme, à choisir les musiques ou les histoires, et à proposer des idées d'activités.
- **Être un modèle :** L'animateur doit également adopter une attitude calme et détendue pendant le temps calme, en parlant doucement et en évitant les mouvements brusques.

EXEMPLES CONCRETS DE RETOURS AU CALME :

- **Après un grand jeu extérieur :** Proposer une séance de relaxation guidée avec des exercices de respiration et de visualisation, puis écouter une musique douce en observant des images de nature.
- **Après une activité manuelle bruyante :** Lire un conte calme dans le coin aménagé avec des coussins, puis proposer une activité de coloriage ou de dessin libre.
- **Avant un temps de repas :** Mettre en place un rituel de lavage des mains en musique douce, puis proposer un temps de parole calme pour exprimer ses impressions sur la journée.

QUELQUES CONSEILS SUPPLEMENTAIRES :

- **Anticiper le retour au calme :** Prévenir les enfants quelques minutes avant le début du temps calme pour leur permettre de terminer leur activité en cours.
- **Expliquer l'objectif :** Expliquer aux enfants l'intérêt des retours au calme et les bénéfices qu'ils peuvent en retirer.
- **Respecter le rythme de chacun :** Certains enfants auront besoin de plus de temps que d'autres pour se calmer. Il est important de respecter le rythme de chacun et de ne pas forcer les enfants à participer s'ils n'en ressentent pas le besoin.
- **Observer et ajuster :** Observer les réactions des enfants et ajuster les techniques et les supports en fonction de leurs besoins et de leurs préférences.

CONCLUSION :

Les retours au calme sont des moments précieux pour les enfants en ACM. Ils leur permettent de se recentrer, de gérer leurs émotions, de se reposer et de se préparer aux activités suivantes. En mettant en place des stratégies adaptées et en créant un environnement propice à la détente, les animateurs contribuent au bien-être des enfants et à la qualité du séjour. Il est important de les considérer comme une partie intégrante du programme d'animation et non comme une simple transition.